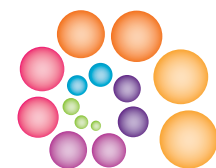




Définir une profession

Rapport annuel 2011-2012



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance



“Le travail que vous faites tous les jours me fait penser à une remarque de Walt Disney qui a dit : ‘On peut concevoir, créer et construire l’endroit le plus merveilleux au monde. Mais pour que le rêve devienne réalité, il faut le savoir-faire des gens.’”

*- Message de l'honorable Laurel Broten,
ministre de l'Éducation (page 15)*

Message de la présidente

J'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport annuel de cette année et son thème, Définir une profession. L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance ouvre la voie à l'excellence professionnelle en éducation de la petite enfance. Tandis que le nombre de nos membres continue d'augmenter, notre profession est responsable envers le public et s'engage à observer les normes les plus élevées.

Nous voulons poursuivre notre croissance et cultiver nos liens avec nos membres, les employeurs, nos partenaires et nos parties prenantes. En avril 2012, les membres du conseil ont effectué un exercice de planification stratégique et élaboré la mission, la vision et les valeurs de l'Ordre ainsi que cinq priorités pour la période de 2012 à 2015. Ce processus productif marque l'achèvement de la mise sur pied de l'Ordre et guidera nos travaux dans les prochaines années.

Au cours de l'exercice terminé, l'Ordre a publié son premier avis professionnel portant sur l'emploi des titres protégés d'« éducatrice de la petite enfance », d'« éducateur de la petite enfance », d'« éducatrice de la petite enfance inscrite » et d'« éducateur de la petite enfance inscrit », et de la désignation professionnelle d'EPEI. Cet avis, que vous trouverez sur le site Web de l'Ordre, a été distribué aux membres ainsi qu'à plus de 5 000 employeurs partout dans la province.

L'Ordre a également travaillé en collaboration avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour mettre à jour les normes applicables au programme d'Éducation en services à l'enfance qui est offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Lorsque les normes révisées seront publiées, elles tiendront compte, entre autres choses, de la mise sur pied de l'Ordre et des normes déontologiques et professionnelles que les EPEI sont tenus de respecter.

En juin 2012, les membres du conseil ont approuvé un plan d'élaboration d'un programme d'apprentissage professionnel continu (APC) pour que les membres de l'Ordre gardent leurs connaissances, leurs compétences et leurs valeurs professionnelles à jour. Le programme d'APC permettra à l'Ordre de prévoir la formation professionnelle de ses membres, un devoir que lui confère la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.

Pour demeurer transparent dans ses pratiques et la prise de ses décisions, l'Ordre a élaboré la politique relative à la publication et à la divulgation de renseignements et a apporté les modifications nécessaires au règlement administratif général no 1.

Je tiens à remercier les membres du conseil et le personnel de l'Ordre de tout le travail qu'ils ont accompli cette année. J'aimerais également exprimer ma gratitude à nos partenaires et nos parties prenantes pour nous avoir accordé leur soutien et leur collaboration. Nous allons poursuivre nos efforts en vue de définir la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance en Ontario. Je me réjouis à l'idée de voir cette vision se matérialiser.



Lois Mahon, EPEI





Message de la registrateure et chef de la direction

Au cours de l'exercice terminé, l'Ordre s'est appliqué à définir la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance en Ontario.

Au cours d'un exercice de planification stratégique effectué à l'hiver 2012, nous avons invité les membres, les employeurs, les parents, nos partenaires et nos parties prenantes à nous faire part de leurs commentaires. Le conseil a relevé et considéré des thèmes afin d'élaborer la mission, la vision et les valeurs de l'Ordre, ainsi que cinq grandes priorités clés pour les trois prochaines années. Vous trouverez les résultats de cet important travail dans ce rapport annuel ainsi que sur le site Web de l'Ordre.

Soucieux d'être équitable dans ses pratiques d'inscription, l'Ordre a reçu une excellente évaluation du Bureau du commissaire à l'équité en janvier 2012. Celui-ci a reconnu que l'Ordre a mis en œuvre la majorité de ses recommandations avant même que son évaluation ne soit publiée. Vous trouverez ce rapport sur le site Web du Bureau du commissaire à l'équité.

Le personnel de l'Ordre a terminé la première phase d'un plan de prise de contact de deux ans, publié cinq nouveaux feuillets pour répondre aux questions fréquentes au sujet de l'Ordre et fourni plus de renseignements sur ce que signifie être un EPEI en Ontario. Le personnel et les membres du conseil, dans le cadre de leurs activités de prise de contact avec le secteur, ont fait 69 présentations partout dans la province auxquelles ont participé plus de 2 700 membres, employeurs, partenaires et parties prenantes.

L'Ordre a également tenu ses quatre premières audiences disciplinaires. Pour s'y préparer, le Service des plaintes et de la discipline a consolidé les règles de procédure et donné aux membres du comité des plaintes, du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle de la formation sur leur rôle et responsabilités. Ces comités ont ordonné la publication du sommaire de leurs décisions dans le *Bulletin des membres*, une publication de l'Ordre, montrant au public comment les membres sont tenus responsables. Ils font également preuve de transparence en publiant leurs décisions sur le site Web de l'Ordre.

À la fin de l'exercice, la situation financière de l'Ordre était solide. En juin 2012, le nombre de certificats d'inscriptions délivrés par l'Ordre s'était élevé à plus de 38 000 et 94 % des membres avaient renouvelé leur adhésion à l'Ordre.

L'exercice 2012-2013 s'annonce prometteur, avec les élections des membres du conseil dans cinq circonscriptions électorales en avril 2013. J'espère avoir l'occasion de rencontrer un plus grand nombre de membres cette année pour discuter de ce que l'Ordre fait pour protéger l'intérêt public et promouvoir le professionnalisme.

S.E. Corke

Conseil de l'Ordre

L'Ordre est régi par un conseil formé de 24 membres qui surveille les orientations politiques et la gestion des affaires de l'Ordre. Le conseil et ses comités prennent les décisions qui se rapportent aux conditions d'accès à la profession, aux normes professionnelles et de déontologie, à la faute professionnelle, à l'incompétence et à l'inaptitude. Des 24 membres du conseil, 14 sont des EPEI élus par les membres de l'Ordre et 10 sont des membres du public nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Nouveaux membres du public nommés

Cette année, l'Ordre a accueilli quatre nouveaux membres du public pour siéger au conseil : Rosemary Fontaine, Bruce Minore, Larry O'Connor et Ron Wideman. L'Ordre tient également à remercier Brigitte Berneche, Delora Deravi, Yonglee Ha et Janette Pelletier, qui ont terminé leur mandat comme membres du public nommés au conseil.

Prochaines élections des membres du conseil

En 2013, l'Ordre tiendra les troisièmes élections des membres du conseil. Les candidatures sont acceptées dans cinq des huit circonscriptions de l'Ordre, c'est-à-dire les circonscriptions nos 3, 4, 5, 7 et 8. Les élections auront lieu en avril 2013 et les résultats seront publiés sur le site Web de l'Ordre en mai 2013.

Les membres actuels du conseil ont parlé de leur mise en candidature et de leur élection avec des candidates et candidats éventuels, par vidéo, afin de mieux faire connaître le processus et d'encourager d'autres membres de l'Ordre à s'impliquer.

À compter de 2013, les élections seront échelonnées chaque année afin que les membres des huit circonscriptions électorales ne soient pas tous élus en même temps. Pour obtenir plus de renseignements sur les élections, visitez le site Web de l'Ordre.



Conseil de l'Ordre

Dernière rangée, de gauche à droite :

Richard (Dick) Winters EPEI; Ron Wideman; Anna Baas-Anderson EPEI; Larry O'Connor; Nerene Virgin; Heather Yeo EPEI; Bruce Minore; Eugema Ings EPEI.

milieu, de gauche à droite : Rosemary Sadlier; Barbara Brown EPEI; Vera Niculena (Nici) Cole EPEI; Valerie Sterling EPEI; Christine Forsyth; Carol Crill-Russell; Roxanne Lambert EPEI; Lisa Lamarre EPEI.

du devant, de gauche à droite : Susan Quaiff EPEI; Linda Cottes EPEI; Lois Mahon EPEI (President); Susan (Darlene) Edgar EPEI (Vice-President); Ann Robichaud-Gagné; Rosemary Fontaine.

Absente: Sophia Tate EPEI

Rapports des comités 2011-2012

Les comités jouent un rôle vital parce qu'ils permettent à l'Ordre d'accomplir son travail. Ces comités sont formés de membres élus et de membres nommés du conseil ainsi que de non-membres du conseil. Les comités statutaires sont des comités exigés par la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (la Loi). Les comités non statutaires font des recommandations et sont créés selon les besoins, conformément au règlement administratif no 11 sur les comités.

Comités statutaires

Comité exécutif

Le comité exécutif a tenu cinq réunions ordinaires et cinq réunions spéciales pour traiter d'affaires confidentielles.

Le comité a entamé des discussions sur les politiques. Il a recommandé au conseil d'adopter la politique sur la publication et la divulgation de renseignements. Avec le soutien du ministère de l'Éducation, il a également commencé à concevoir un programme pilote d'apprentissage professionnel continu axé sur le leadership pour les EPEI. Le lancement de ce programme est prévu pour septembre 2013. Le comité exécutif a recommandé la publication du premier avis professionnel de l'Ordre sur l'emploi de la désignation d'EPEI et de RECE (en anglais) et des titres protégés d'« éducatrice de la petite enfance », d'« éducateur de la petite enfance », d'« éducatrice de la petite enfance inscrite » et d'« éducateur de la petite enfance inscrit » et de leurs équivalents anglais.

Le comité exécutif a approuvé les états financiers de l'Ordre et recommandé un budget pour le prochain exercice financier. Il a également dirigé l'élaboration de la mission, de la vision et des valeurs de l'Ordre ainsi que la formulation des priorités stratégiques de l'Ordre pour les trois prochaines années.

Comité des plaintes

Le comité des plaintes a mené six délibérations en panel et étudié 19 plaintes formelles portées contre des membres de l'Ordre. Dans deux cas, il n'a pris aucune mesure et dans cinq cas, après enquête, il a décidé de ne prendre aucune autre mesure. Quatre cas ont donné lieu à des avertissements et huit cas ont été renvoyés au comité de discipline.

Le comité des plaintes s'est également réuni cinq fois afin de discuter de questions de politiques et d'explorer la possibilité de créer et d'adopter un processus alternatif de règlement des conflits.

Comité de discipline

Le comité de discipline s'est réuni quatre fois pour approuver des politiques portant sur le recours aux services d'un avocat indépendant et sur l'imposition de réprimandes publiques. Les membres du comité ont également reçu une formation poussée sur les façons de mener des audiences et sur l'utilisation approuvée des Règles de procédure de ce comité.

En plus de ses réunions générales, le comité de discipline a tenu ses quatre premières audiences disciplinaires. À la suite de ces audiences, un membre de l'Ordre a vu son certificat d'inscription révoqué, deux membres ont vu leur suspendu et un membre a reçu une réprimande.

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle s'est réuni deux fois pour approuver des politiques semblables à celles qui ont été approuvées par le comité de discipline. Le comité d'aptitude professionnelle n'a pas tenu d'audience.

Comité d'appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions s'est réuni neuf fois et a reçu 53 demandes d'examen. Il a effectué 49 examens et dans 48 cas, il a enjoint à la registrature de refuser de délivrer un certificat d'inscription. L'autre cas a été ajourné. Deux proposants dont la demande d'examen avait été ajournée au cours de l'exercice précédent ont retiré leur demande. Une personne est devenue membre de l'Ordre après avoir fourni des renseignements supplémentaires et l'autre personne a accepté le refus de la registrature de délivrer un certificat d'inscription.

Comités non statutaires

Comité des élections

Le comité des élections s'est réuni pour recevoir de la formation. Il a également examiné le Règlement 222/08, les recommandations faites par

les anciens membres du comité des élections, le Règlement administratif no 7 sur les élections ainsi que le mandat dont il est investi.

À la recommandation des anciens membres, le comité des élections a déterminé qu'il utiliserait le site Web de l'Ordre, des bulletins et des courriels de masse pour encourager les membres à participer aux élections à venir.

Comité des nominations

Le comité des nominations s'est réuni une fois afin de recommander des candidats pour combler quatre postes de membres nommés et deux postes de présidents au sein de certains comités statutaires et non statutaires de l'Ordre. À la suite de ses délibérations, le comité a recommandé au conseil la nomination d'un membre du public à chacun des comités suivants : le comité de discipline, le comité d'aptitude professionnelle, le comité des élections et le

comité des normes d'exercice. Une membre a également été nommée présidente du comité d'aptitude professionnelle et une autre membre a été nommée présidente du comité des élections.

Comité des inscriptions

Le comité des inscriptions s'est réuni quatre fois pour discuter d'importantes politiques relatives à l'inscription des membres et au renouvellement des adhésions. Le comité a examiné la législation guidant le processus d'inscription et considéré la possibilité d'établir un programme préservice d'assurance de la qualité au niveau postsecondaire. Le comité a également révisé la liste des programmes d'études postsecondaires approuvés ainsi que les formulaires de demande d'inscription et les guides qui les accompagnent.

Le comité a étudié le rapport du Bureau du commissaire à l'équité pour s'assurer que ses pratiques d'inscription sont transparentes. Avec le personnel de l'Ordre, il a créé de nouveaux produits et services pour les membres de l'Ordre, y compris des formulaires de demande d'inscription adaptés et les guides qui les accompagnent, des certificats d'inscription muraux et un guichet installé au bureau de l'Ordre. Il a récemment mené un sondage auprès des membres qui viennent d'arriver sur le marché du travail afin de recueillir leurs commentaires sur les transitions de carrière.

Comité des normes d'exercice

Le comité des normes d'exercice s'est réuni sept fois en personne et par téléconférence au cours de l'année. Il a examiné comment l'élaboration et la mise sur pied d'un programme de formation continue permettrait à l'Ordre de s'acquitter du devoir que lui confère la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* à cet égard. Il a considéré la vision, les principes directeurs et les composantes d'un programme d'apprentissage continu.

Le comité des normes d'exercice a également discuté de la création de nouvelles ressources pour aider les membres, les employeurs et les parties prenantes à comprendre comment le code de déontologie et les normes d'exercice devraient guider les EPEI dans leur travail de tous les jours.

En juin 2012, le conseil a approuvé la proposition du comité visant à élaborer un programme d'apprentissage professionnel continu (APC) pour les membres de l'Ordre, à mener des consultations et à procéder à la mise en œuvre initiale de ce programme.



Réalisations en 2011-2012

Direction de l'Ordre

- La direction a aidé le conseil à élaborer la mission, la vision et les valeurs de l'Ordre.
- Elle a tenu des tables rondes auxquelles ont participé des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) et des intervenants du secteur des quatre coins de la province pour éclairer le conseil sur l'établissement de ses priorités stratégiques pour 2012 à 2015.
- Elle a effectué un exercice d'évaluation des risques avec le conseil et créé un plan de gestion des risques pour l'Ordre.
- Elle a participé à l'examen des normes des programmes mené par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
- Elle a publié le premier avis professionnel à l'intention des membres et du public; cet avis porte sur l'emploi des titres protégés d'« éducatrice de la petite enfance », d'« éducateur de la petite enfance », d'« éducatrice de la petite enfance inscrite » et d'« éducateur de la petite enfance inscrit » et de la désignation professionnelle d'EPEI.
- Elle a amélioré le service à la clientèle en apportant des changements au système téléphonique de l'Ordre.
- Elle a élaboré la politique relative à la publication et à la divulgation de renseignements et modifié en conséquence le Règlement administratif général no 1 de l'Ordre.

Inscription et services aux membres

- Ce service a délivré son 38 000^e certificat d'inscription.
- Il a délivré un certificat d'inscription mural aux nouveaux membres et à ceux qui ont renouvelé leur adhésion depuis janvier 2012.
- Il a créé de nouveaux formulaires de demande d'inscription et de nouveaux guides pour répondre aux besoins des proposantes et des proposantes ayant divers antécédents en matière d'études.
- Il a installé, au bureau de l'Ordre, un guichet pour les proposantes et les proposantes et les EPEI.
- Il a reçu une excellente évaluation du Bureau du commissaire à l'équité pour ses pratiques d'inscription transparentes, objectives et impartiales, et a rapidement mis en œuvre plusieurs recommandations pour améliorer le service aux personnes qui font une demande d'inscription à l'Ordre.
- Il a mené un sondage auprès d'un échantillon de membres afin de connaître leur expérience de l'exercice de la profession et leurs transitions en début de carrière.

Exercice professionnel

- Ce service a fait 69 présentations devant plus de 2 700 parties prenantes, y compris des proposantes et des proposantes, des membres, des employeurs, des fonctionnaires du gouvernement, des parents et des membres du public.

- Il a offert le premier atelier de rédaction d'études de cas de l'Ordre dans le but de créer de futures ressources éducatives qui aideront les membres à réfléchir au code de déontologie et aux normes d'exercice, et à les mettre en application.
- Il a obtenu l'approbation du conseil pour commencer à élaborer un programme d'apprentissage professionnel continu et a mis en route la conception d'un projet pilote de leadership visant à renforcer les capacités de leadership de la profession.
- Il a créé pour les membres et le public une adresse de courriel leur permettant d'obtenir du soutien : **exercice@ordredesepe.on.ca**.

Communications

- Ce service a publié trois numéros du *Bulletin des membres* en novembre 2011, mars 2012 et juin 2012.
- Il a publié le troisième *Rapport annuel* de l'Ordre en décembre 2011.
- Il a tenu l'assemblée annuelle des membres et affiché un enregistrement vidéo de cette assemblée sur le site Web de l'Ordre.
- Il a distribué un *Bulletin de l'employeur* et informé plus de 5 000 employeurs de l'Ontario de l'avis professionnel portant sur l'emploi des titres protégés d'« éducatrice de la petite enfance », d'« éducateur de la petite enfance », d'« éducatrice de la petite enfance inscrite » et d'« éducateur de la petite enfance inscrit » et de la désignation professionnelle d'EPEI.

- Il a publié cinq feuillets d'information : *À propos de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, Comment devenir EPEI en Ontario, Normes déontologiques et professionnelles de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance, Comment déposer une plainte et Comment répondre à une plainte.*
- Il a transmis régulièrement des nouvelles et de l'information aux membres par courriel et au public par le site Web.

Plaintes et discipline

- Ce service a aidé à résoudre sept demandes de renseignements au moment où elles ont été présentées, et a fait enquête sur 40 plaintes formelles.
- Il a organisé la formation des membres du comité des plaintes, du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle portant sur leurs rôles et responsabilités.
- Il a créé un poste chargé de fournir une aide lors de la tenue des audiences et pour la rédaction des décisions.
- Il a consolidé les Règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle.
- Il a résumé les décisions du comité des plaintes et du comité de discipline et ces résumés ont été publiés dans les numéros du *Bulletin des membres* à des fins éducatives.



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention du conseil de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2012, l'état de l'évolution des actifs nets, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des pratiques comptables choisies et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction a la responsabilité de préparer des états financiers et de les présenter avec fidélité conformément aux principes comptables généralement reconnus. Pour cela, elle doit effectuer les contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour pouvoir préparer des états financiers dépourvus d'inexactitudes importantes résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion au sujet de ces états financiers, en fonction de notre vérification. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que nous nous conformions aux exigences déontologiques établies et que nous planifiions et réalisions l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude.

Une audit comprend un examen sous forme de tests qui visent à mettre à l'épreuve les éléments probants qui soutiennent les montants et les divulgations inclus dans les états financiers. Le choix des tests dépend du jugement du vérificateur et de l'évaluation qu'il fait des risques d'inexactitude importante résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lorsqu'il évalue ces risques, l'auditeur tient compte du contrôle interne effectué par la direction pour préparer les états financiers et les présenter avec fidélité. Il peut ainsi concevoir des tests d'audit qui conviennent aux circonstances, mais n'ayant pas pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la direction. Un audit comprend aussi une évaluation des principes comptables et des estimations comptables significatives utilisées par la direction, ainsi que la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et convenables pour fonder notre opinion d'audit et qu'ils nous permettent d'exprimer notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers représentent fidèlement, à tous égards matériels, la situation financière de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance en date du 30 juin 2012 et les résultats de ses activités et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Crowe Soberman LLP

CROWE SOBERMAN LLP

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 11 octobre 2012

Pour une copie du texte intégral du rapport, veuillez communiquer avec l'Ordre.

État de la situation financière

Au 30 juin	2012	2011
ACTIFS		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	4 004 451 \$	2 284 073 \$
Créances	32,820	91 836
Frais payés d'avance et divers	84 401	73 541
	4 121 672	2 449 450
Équipement et améliorations locatives		
	1 128 159	1 367 254
	5 249 83 \$	3 816 704 \$
PASSIFS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	268 668 \$	248 783 \$
Recettes reportées	3 121 884	2 640 225
	3 390 552	2 889 008
Incitatif à la location		
	52 293	59 729
	3 442 845	2 948 737
Engagements		
ACTIFS NETS		
Actif net investi dans l'équipement et les obligations locatives	1 128 159	1 367 254
Actif net non affecté (Insuffisance)	678 827	(499 287)
	1 806 986	867 967
	5 249 831 \$	3 816 704 \$

Au nom du conseil

Membre



Membre



État des résultats d'exploitation

Exercice terminé le 30 juin	2012	2011
Recettes		
Cotisations et droits d'inscription	5 481 130 \$	\$ 4 934 178
Autres recettes	27 340	-
Revenus d'intérêts	20 980	1 307
	5 529 450	4 935 485
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	2 242 348	1 808 150
Loyer	673 246	625 640
Frais professionnels	312 359	520 772
Services de consultation	191 412	190 046
Projets	161 089	346 502
Messageries et frais de poste	141 655	93 970
Réunions de comités	109 137	94 835
Frais de cartes de crédit	87 896	73 810
Fournitures informatiques	82 003	52 315
Réunions du conseil	76 703	62 980
Impression et conception graphique	56 897	40 013
Frais de bureau et frais généraux	49 886	33 142
Téléphone	37 430	27 833
Communications et marketing	32 022	125 595
Traduction	29 004	28 561
Frais bancaires	16 073	21 383
Assurances	13 123	13 049
Matériel de bureau	12 619	8 762
Réparations et entretien	8 968	8 234
Conseil - Communication / prise de contact	-	13 143
Amortissement	256 561	206 220
	4 590 431	4 394 955
Excédent des recettes sur les dépenses	939 019 \$	540 530 \$

Vision, mission et les valeurs de l'Ordre

En 2011, le conseil s'est donné pour objectif de définir les priorités stratégiques de l'Ordre et de créer les énoncés de mission, de vision et des valeurs de l'Ordre.

Pour se préparer à accomplir ce travail, le conseil a participé à un exercice d'évaluation des risques d'une journée complète afin de comprendre l'état actuel des ressources de l'Ordre et les défis qui pourraient se poser à l'avenir. Le personnel a également préparé une brève analyse du secteur de la réglementation et du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Le conseil a demandé au personnel de l'Ordre de tenir une série de tables rondes des parties prenantes portant sur les priorités stratégiques et de demander aux membres de l'Ordre de participer à un sondage pour recueillir leurs commentaires. Plus de 3 500 membres ont répondu au sondage.

Priorités Stratégiques de 2012 à 2015

- Priorité stratégique no 1** Mettre en oeuvre un mécanisme complet d'assurance de la qualité de la préparation postsecondaire pré-service.
- Priorité stratégique no 2** Établir une exigence d'apprentissage professionnel continu (APC) qui contribue à enrichir les compétences des membres et favorise une culture de l'apprentissage permanent.
- Priorité stratégique no 3** Mettre en oeuvre une stratégie de mobilisation qui amènera les membres à partager la responsabilité de l'excellence dans l'exercice de la profession.
- Priorité stratégique no 4** Mettre en oeuvre une stratégie d'information afin de mieux faire connaître et comprendre au public les façons dont l'Ordre protège l'intérêt public.
- Priorité stratégique no 5** Renforcer les liens et en établir de nouveaux pour améliorer la réputation de l'Ordre

Après avoir terminé son étude et recueilli les commentaires des membres, des employeurs, des parents, des partenaires et des parties prenantes, l'Ordre a participé à un atelier d'une journée et demie à l'issu duquel il a produit les priorités stratégiques de l'Ordre pour 2012 à 2015 ainsi que les énoncés suivants :

Vision

Les membres du conseil de l'Ordre s'entendent pour dire qu'ils envisagent un avenir dans lequel le rôle de l'Ordre est si largement reconnu que :

Tous les membres de l'Ordre acceptent la responsabilité d'exercer la profession avec excellence

Mission

La mission de l'Ordre est énoncée clairement dans la Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, qui décrit également sans équivoque la raison d'être de l'Ordre et ses diverses fonctions :

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance réglementent la profession dans l'intérêt public

Valeurs

Le conseil se laisse guider par les valeurs suivantes dans son travail :

- La diversité, l'inclusion et l'accessibilité
- L'équité
- Les idées avant-gardistes
- L'excellence de la gouvernance et de l'administration
- Le respect
- La transparence et la responsabilité

Regard sur l'exercice 2012-2013



L'Ordre prévoit que le nombre de ses membres augmentera en 2012-2013. Les projections conservatrices établissent à 43 000 le nombre des certificats d'inscription qui auront été délivrés en juin 2013. Ces chiffres placent l'Ordre parmi les plus grands ordres d'autoréglementation professionnelle en Ontario. Cette croissance rapide a exercé des pressions sur notre infrastructure administrative et en 2012-2013, on peut s'attendre à ce que le nombre des membres du personnel augmente et à ce qu'un registrateur adjoint soit nommé.

Les sondages menés auprès des membres nous révèlent que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) travaillent dans une variété de milieux professionnels. L'un de nos plus grands défis consiste à mieux connaître nos membres et à améliorer la communication bilatérale. Étant donné le grand nombre de membres, il nous faut améliorer nos communications électroniques tout en continuant d'essayer de rencontrer autant d'EPEI que possible face à face. Nos visites sur place et les sondages menés auprès des membres nous apprennent beaucoup de choses. Par exemple, nous avons eu le privilège de voir les points sur lesquels l'Ordre devrait, selon les EPEI, concentrer son énergie et ses ressources. Le conseil de l'Ordre, notre corps gouvernant, a pris ces renseignements très au sérieux lorsqu'il a élaboré ses priorités stratégiques pour 2012 à 2015.

Le personnel du Service de l'exercice professionnel repartira en tournée dans la province, cette fois-ci afin de recueillir les commentaires des membres sur l'élaboration d'un programme d'apprentissage professionnel continu (APC), l'une des priorités stratégiques du conseil. Nous aimerions connaître l'importance que les EPEI accordent à la tenue à jour de leurs connaissances professionnelles et les façons qu'ils emploient à l'heure actuelle pour assurer leur apprentissage continu. Dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'APC, l'Ordre espère lancer un programme pilote de leadership en septembre 2013. Il publiera plus de renseignements à ce sujet dans les prochains bulletins et sur son site Web.

Dans un autre important projet en 2012-2013, l'Ordre travaillera en collaboration avec le ministère de l'Éducation pour faire l'examen quinquennal de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Nous aimerions savoir comment nos parties prenantes perçoivent la mise en œuvre de la Loi et la création de l'Ordre. Nous avons également certaines suggestions à faire pour augmenter notre capacité à administrer le cadre réglementaire. Par ailleurs, nous avons apporté un soutien solide à la consultation menée par le ministère de l'Éducation sur la modernisation des services de garde d'enfants en Ontario et nous avons bien hâte d'en connaître les résultats afin d'éclairer le contexte politique pour les EPEI en Ontario. La présentation de l'Ordre est affichée sur notre site Web.

L'examen annuel de nos pratiques par le Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario aura lieu en janvier 2013 et nous prévoyons lui montrer qu'en plus d'observer les règles établies, nous prenons des mesures proactives pour réduire les obstacles à l'accès à la profession.

Nous allons continuer de faire des présentations et d'organiser des ateliers sur le *Code de déontologie et normes d'exercice*. Nous allons également utiliser les études de cas établies sur le terrain pour amener les membres à réfléchir à ce que signifie être un professionnel et au jugement qu'il faut avoir pour résoudre les dilemmes déontologiques auxquels les EPEI font face tous les jours. Dans le même ordre d'idée, le conseil de l'Ordre procède actuellement à l'élaboration d'un code de conduite régissant sa prise de décisions. Nous espérons que ce code de conduite sera terminé au printemps 2013.

Aperçu de l'exercice 2012-2013

Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance Budget de fonctionnement Exercice se terminant le 30 juin 2013

Recettes

Droits d'inscription et frais de dossier	5 354 092 \$
Autre	60 000
Intérêts créditeurs	25 000

Total des recettes **5 439 092**

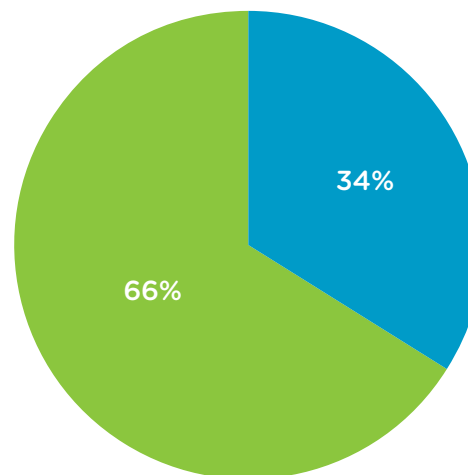
Dépenses

Salaires et avantages sociaux	2 621 376
Loyer	723 110
Services professionnels	331 570
Frais juridiques	400 000
Assurances	15 000
Conception graphique et valorisation de la marque	15 423
Impression	101 153
Publicité et promotion	41 350
Services de traduction	32 774
Conférences et colloques	36 257
Frais de recrutement	2 000
Perfectionnement professionnel	52 000
Matériel de projet	15 510
Déplacements	172 055
Repas d'affaires	6 313
Frais et droits	7 486
Honoraires quotidiens	83 085
Services de traiteur	15 531
Frais de poste et de messageries	89 318
Dépenses de bureau	9 402
Matériel de bureau	3 357
Location d'équipement	9 142
Fournitures informatiques	2 748
Logiciels	80 370
Fournitures de bureau	48 697
Internet et téléphone	37 510
Réparations et entretien	9 206
Frais bancaires et frais de service	87 532
Amortissement	220 059

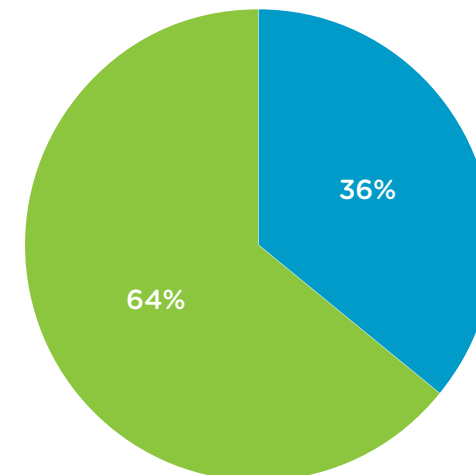
Total des dépenses **5 269 336**

Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses **169 756 \$**

**Affectation des fonds de l'Ordre
2011/2012, Chiffres réels vérifiés**



**Affectation des fonds de l'Ordre
2012/2013, Chiffres budgétisés**



- Administration et gestion (RH, TI, finances, infrastructure et frais généraux)
- Services aux membres

Message de l'honorable Laurel Broten, ministre de l'Éducation

La garde des enfants et l'apprentissage des jeunes enfants est véritablement une affaire de famille. C'est l'idéal que nous cherchons à atteindre en éducation, car nous savons que la participation active des parents est inestimable, et je suis convaincue que l'apprentissage des jeunes enfants est un bon prélude à cette participation. Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance font penser que c'est simple et naturel, mais je sais que dans l'exercice de votre profession c'est avec assiduité que vous cherchez à obtenir la participation des parents.

Le travail que vous faites tous les jours me fait penser à une remarque de Walt Disney qui a dit : « On peut concevoir, créer et construire l'endroit le plus merveilleux au monde. Mais pour que le rêve devienne réalité, il faut le savoir-faire des gens ».

En donnant la priorité aux enfants et à leurs familles tous les jours, vous préparez nos enfants à un avenir prospère et vous transformez les rêves en réalité. C'est aussi ce que nous nous efforçons de faire au ministère de l'Éducation avec l'aide de nos partenaires travaillant dans le secteur de l'apprentissage des jeunes enfants, comme l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et chacun de ses membres.

L'Ordre, qui en est à sa cinquième année, continue d'être le seul organisme d'autoréglementation des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance en Amérique du Nord. Son *Code de déontologie et normes d'exercice* témoigne de l'engagement à l'égard d'une éducation de haute qualité, qui permet aux parents et aux tuteurs d'avoir pleinement confiance dans les professionnels qui enseignent à leurs enfants.

Je tiens à féliciter l'Ordre pour avoir commencé l'élaboration d'un programme d'apprentissage professionnel continu à l'intention des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits. Un tel programme est essentiel pour que les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance soient au courant des méthodes pédagogiques récentes, et il renforce aussi le leadership dont vous faites preuve pour élever le statut de votre profession.

Notre gouvernement partage la passion et l'engagement qui vous animent et vous poussent à offrir aux enfants le meilleur départ possible dans leur éducation. La maternelle et le jardin d'enfants à temps plein, qui sont désormais offerts dans 1 700 écoles de la province, font partie du plan du gouvernement visant à aider les jeunes apprenants de l'Ontario à bien démarrer leur scolarité depuis la maternelle jusqu'à la 3^e année.

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance sont des partenaires clés pour servir les enfants de l'Ontario et leur dispenser un enseignement. Sachez que nous apprécions vivement votre dévouement. L'année dernière, dans le cadre des Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement, nous avons tenu à reconnaître publiquement le travail exigeant que vous faites tous les jours, et c'était avec très grand plaisir que j'ai remis les tout premiers prix Éducateur de la petite enfance de l'année et Équipe de l'année – maternelle et jardin d'enfants lors de la cérémonie de cette année.

Notre engagement envers les enfants de l'Ontario est inexhaustible, et ensemble, en tant que partenaires, nous continuerons de leur offrir un excellent départ dans leur éducation. Investir dans nos enfants aujourd'hui profitera à la société tout entière demain. Nous vous remercions de votre contribution et de votre engagement envers l'excellence dans l'éducation.

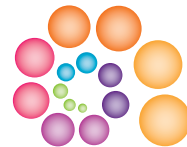


**Ordre des éducatrices et des éducateurs
de la petite enfance**

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558
Télécopieur : 416 961-8772
Sans frais : 1 888 961-8558

info@ordredesepe.on.ca | www.ordredesepe.on.ca



oepe
ordre des éducatrices
et des éducateurs
de la petite enfance